Syndicat SUD TAS
Comptes - 2021

Annexe Simplifiée au comptes annuels

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de la loi 2008-789 du 20 /08/2008 portant rénovation de la démocratie sociale et reforme du temps de travail et le décret numéro 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du code du travail.

L'exercice comptable se déroule du 1er janvier au 31 décembre.

Il n'a pas été fait recours à un commissaire aux comptes.

Les comptes ont été approuvés lors du conseil national du 20 janvier 2021.

Faits caractéristique de l'exercice

L'exercice 2021 est arrêté conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le syndicat n'emploie aucun salarié.

Les comptes sont présentés en utilisant les comptes comptables des règles de la comptabilité générale de classe 6 pour les comptes de charges et de classe 7 pour les comptes de produits, le compte 512 est utilisé pour inscrire les mouvements internes du syndicat.

Sont présentés : Un compte de résultat, un bilan et la présente annexe.

Les dettes sont enregistrées en compte de bilan.

L'organisation ne dispose d'aucun patrimoine immobilier.

Le matériel informatique ainsi que les locaux et les fluides sont mis à disposition par le secrétariat général des Ministères Sociaux.

Il n'est pas tenu de caisse en espèces.

Règles Générales

Les comptes ont été arrêtés en respectant les principes et règlements n° 99-01, 99-03, et 2009-10 du CRC relatifs à :

- **Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe du respect de**
- **prudence et conformément aux hypothèses de base :**
- **Continuité de l'activité.**
- **Permanence des méthodes.**
- **Régularité et sincérité des comptes.**

- **Comparabilité.**
- **Indépendance des exercices.**

Toute dérogation aux règles générales fait l'objet d'une justification et des explications utiles dans la présente annexe.

Détermination des ressources de l'année 2021

Cotisations perçues :	23595.71 €
Cotisations reversées :	- 1563,80 €
Subventions reçues	+ 0 €
Autres produits d'exploitation	0, 00€
Produits Financiers	0,00 €
Total des ressources	**22 031,91 €**

Les cotisations statutaires sont présentées en produits pour les cotisations versées par les adhérent·es aux différentes caisses locales et en transfert (512) pour les rétrocessions au compte national. *

- **Provisions : sans objet**
- **Amortissements : sans objet**
- **Dettes et des échéances : sans objet**
- **Détail des produits constatés d'avances : sans objet**

Autres informations

Contributions en nature :

Temps de décharge syndical conformément au décret du 3 avril 1985 ;

- **5,72 ETP au titre du Crédit de temps syndical (réparti entre tou·tes les militantes de façon régulière sou forme de décharge d'activité de service et de façon ponctuelle par le biais des ASA 16)**
- **20 jours / par an / par militant·es membre du conseil national**

Moyens matériel mis à disposition par le Secrétariat des Ministères Sociaux :

- **Local de 68 m² dans les bureaux de la place des martyrs du lycée Buffon**
- **Équipement classique en mobilier de bureaux**
- **Photocopieur – impression – Scanner**
- **Une téléphonique fixe**
- **2 PC portable + 3 PC FIXES**

la trésorière

SYNDICAT Sud TRAVAIL

14, AVENUE DUQUESNE
75350 PARIS SP 07

Autres informations

Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble : Le syndicat ne contrôle aucune personne morale dont il aurait l'obligation de consolider ou de joindre les comptes annuels à la présente annexe.

Informations concernant le droit individuel de formation : Sans objet

Bilan et Compte de résultat

Bilan - 2021				
Trésorerie		70 126,75 €	Report à nouveau	70 126,75 €
Actif		**70 126,75 €**	**Passif**	**70 126,75 €**

Compte de résultat - Exercice 2021

Charges		
601 - Fonctionnement		483,18 €
601 -Matériel		88,49 €
622 - Consultation		1 500,00 €
622 - Dossier indiv.		3 452,20 €
622 - Recours		5 695,20 €
627 - frais bancaires		253,50 €
628 - Associations		50,00 €
628 - Solidaires		1 563,80 €
6251 - Déplacement		3 830,39 €
6251 - Hébergement		344,02 €
6257 - Réceptions		860,44 €
678 - Charges Exceptionnelles		842,00 €
Total Charges		**18 963,22 €**
Produits		
758 - Cotisation Indiv		2 092,00 €
758 - rétrocession section		21 503,71 €
Total Produits		**23 595,71 €**
Résultat Année 2021		4 632,49 €

SYNDICAT la trésorière Sud

14, AVENUE DUQUESNE
75350 PARIS SP 07